

Télémédecine : une hausse du forfait structure



Les actes de TLC comme de TLE devront être effectués dans des conditions garantissant la confidentialité des échanges et la sécurisation des données transmises, dans le respect des référentiels de sécurité et d'interopérabilité, et s'appuyer sur les messageries sécurisées de santé (MSS).

Pour inciter les médecins à s'équiper, l'UNCAM propose de valoriser le forfait structure de 50 points à partir de 2019 en ajoutant un indicateur spécifique à la télémédecine. Le point valant 7 euros, le forfait passerait ainsi de 1 750 euros en 2017 (pour 250 points) à 3 220 euros en 2018 (pour 460 points), puis à 4 970 euros en 2019 (pour 710 points).